

Directives concernant la demande

Subventions Janus de développement professionnel continu (DPC)

Pour être complet, le dossier de candidature à la Subvention Janus de développement professionnel continu (DPC) doit comprendre les éléments suivants :

- Le titre du programme ;
- Le site où ce programme est offert ;
- La fréquence de l'activité de formation ;
- La durée du programme (dates de début et de fin) ;
- Votre budget, avec descriptions et montants (fournir une ventilation du budget ou des coûts anticipés liés à votre participation à ce programme) ;
- Si vous avez accès à d'autres sources de financement (p. ex., financement provincial/de développement professionnel continu, subventions, bourses pour le développement professoral).

Dans un document à part, veuillez :

- Décrire le programme de formation proposé ;
- Fournir une courte description du profil actuel de votre pratique et de votre niveau d'implication dans les domaines de soins liés à cette demande ;
- Présenter vos objectifs d'apprentissage précis ;
- Décrire les avantages potentiels de votre participation à ce programme pour votre développement professionnel ;
- Décrire les avantages potentiels de votre participation à ce programme pour vos patients ou votre communauté, ou pour vos apprenants ou vos enseignants ;
- Décrire les avantages potentiels de votre participation à ce programme pour d'autres professionnels de la santé ou leaders universitaires au sein de votre collectivité (y compris les autres médecins de famille).

Veillez téléverser votre dossier de candidature complet en format PDF, en prenant soin de respecter les exigences de présentation suivantes :

- Police : Arial ou Times New Roman
- Taille de la police : 12 points
- Marges : Taille standard de 25 mm
- Restrictions relatives au nombre de pages : maximum 10 pages

Toutes les sections doivent être remplies. Les dossiers de plus de 10 pages seront tronqués.